

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, JANICOT Arnaud, PLAS Emilie, MAINAUD Bernard, FAUCHÉ Cécile,

Excusés : FAISY Gérard (Procuration à Christian Miginiac), Claire PEYRAMAURE (Procuration à Claudine Adnot)

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, PETIT Yann
Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Garde particulier communal
- Indemnités de conseil du Comptable du Trésor
- Devis travaux agence postale
- Repas des aînés
- Participation aux frais de fonctionnement du Centre de secours de Marcillac
- Etude de faisabilité de chaufferie biomasse
- Proposition Comptoir des Bois de Brive pour la coupe invendue aux Caraboussets
- Schéma de voirie
- Renouvellement Tableau Blanc Interactif de l'école
- Mise à disposition du public de la demande de défrichage pour les éoliennes
- Distraction parcelles du régime forestier (défrichage pour éoliennes)
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour l'achat d'un broyeur d'accotement

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 12 juillet : PV approuvé

Garde particulier communal

2016/23

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est possible de demander au Préfet un agrément pour nommer un garde particulier sur la commune afin d'exercer la surveillance et constater par procès verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés situées sur le territoire de la commune et portant atteinte à la voirie routière de la commune.

Il propose au conseil de demander un agrément pour M.Roubertou Jean-Pierre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander l'agrément de Roubertou Jean-Pierre comme garde particulier sur la commune de Saint Pardoux la Croisille.

broyeur d'accotement

2016/24

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le broyeur d'accotement est en panne et qu'il y en a pour 3245.80€ de réparation. Il propose au conseil d'acquérir, un nouveau broyeur sachant que le conseil départemental subventionne à 40% cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté
- sollicite les subventions du Conseil Départemental (40%) pour l'année 2016
- Arrête le plan de financement suivant:
 - montant estimé de la dépense subventionnée : 5 300€ HT
 - subvention du conseil départemental : 2120€
 - Autofinancement de la commune : 3180€

-Donne pouvoir au Maire pour signer les documents, ainsi que toutes les pièces techniques et financières qui se rapportent à ce projet.

Indemnités de conseil du Comptable du Trésor

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il rappelle également le départ de M. Alain Rigal au 30 juin 2016 et son remplacement par M. William Ferrer, à compter du 1er juillet 2016.

Des élus demandent si cette indemnité est obligatoire.

Dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, toutes les dépenses doivent être examinées.

Après questionnement auprès de la Préfecture, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Devis travaux agence postale

2016/25

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au conseil les devis pour les travaux de l'agence postale afin de se mettre en conformité pour l'accessibilité et d'y aménager une bibliothèque:

- changement de la porte et rayonnages : M. Pelissier pour un montant de 675€ + 855€ HT

- changement du lino :

.M. Gruson pour un montant de 400€ HT de pose + 424.96€ HT de fournitures à Espace Décors

.M. Neyrat pour un montant de 1366.01€ HT

Il rappelle au conseil que la Poste participe à ces travaux à hauteur de 50% des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de confier les travaux de menuiserie à l'entreprise Pelissier pour un montant HT de 1530€ HT et les travaux de revêtements à l'entreprise Gruson pour un montant HT de 400€ HT et Espace Décors pour un montant HT de 424.96€

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Repas des aînés

Proposition de date : 15 octobre

Repas préparé par la ferme auberge du Theillet

25€/ personne

Participation aux frais de fonctionnement du Centre de secours de Marcillac

Le maire fait part au conseil du courrier du SDIS de la Corrèze nous informant de la demande du maire de Marcillac la Croisille qui sollicite un partage entre les communes desservies par le centre de secours de Marcillac de la contribution au SDIS dénommée « dotation de transfert » qui jusque-là était versée par la commune de Marcillac .

Il fait part aussi de la réponse de la présidente de la Com'Com du Doustre qui rappelle que la Com'Com a la compétence « gestion du centre de secours » et qui demande des précisions au SDIS afin qu'il en soit débattu lors du prochain conseil communautaire.

Etude de faisabilité de chaufferie biomasse

Deux études sont en cours :

Une étude propre à St Pardoux qui comprend le bâtiment mairie, la salle des fêtes et le commerce (en option le presbytère). La chaufferie serait composée de caissons qui seraient installés par décaissement sous le parking.

Une seconde étude (dont le rendu a été envoyé à tous les conseillers) concerne la faisabilité pour la création d'une structure porteuse assurant la maîtrise d'ouvrage et la gestion des projets bois énergie.

Le problème est le coût de ces installations et les communes ne souhaitent pas assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion de ces projets, une structure porteuse dont la forme reste à définir serait créée, et l'on s'orienterait alors vers un achat de chaleur.

L'approvisionnement ne pose pas de problème sur le territoire proche et les élus sont unanimes pour dire qu'il faut favoriser cette énergie.

Calendrier : à la fin du mois, présentation de l'étude de St Pardoux

fin octobre : choix de la structure porteuse.

Proposition Comptoir des Bois de Brive pour la coupe invendue aux Caraboussets

Le maire fait part au conseil du mail envoyé par l'ONF :

Proposition du Comptoir des bois pour la coupe invendue en forêt de St Pardoux (parcelle 6,7 et 8) de l'exercice 2016.

Il s'agit principalement de pins sylvestre avec des feuillus divers et quelques chênes rouge.

Ces parcelles se situent le long de la piste des Caraboussets.

Le Comptoir des Bois de Brive proposerait un prix unitaire de 3 euros le stère.

Après contact avec le comptoir des bois, il s'avère qu'ils n'auraient fait aucune proposition...mais que quelqu'un viendra voir sur place, à suivre...

Schéma de voirie

Compte rendu du rendez-vous avec M. Tabard du service voirie de Tulle Agglo afin de définir les voies communales qui seront gérées par Tulle Agglo à partir de 2017

Deux itinéraires prioritaires ont été définis : la route menant à la gare de Clergoux et la route entre Le Feyt et Le Bourg, les autres voies doivent desservir trois maisons toute l'année pour entrer dans le schéma de voirie.

Rappel: tous les ans sera inscrit au budget le quinzième du coût total de réfection.

Renouvellement Tableau Blanc Interactif de l'école

2016/26

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au conseil les devis pour le renouvellement du TBI de l'école.

PSI : écran interactif : 4 820€ HT, VPI : 1 949€HT, TBI : 2383€ HT

Euroland : tableau interactif : 3190€ HT

Technique Média : VPI : 2 689.17€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de Technique Média pour un montant de 3 179.17€ HT, mieux disant et autorise le Maire à passer commande.

Mise à disposition du public de la demande de défrichement pour les éoliennes

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement, qui comprend une étude d'impact, déposé par la société RAZ Energie 8, pour des terrains situés sur la commune de Saint-Pardoux-la-Croisille, en vue de la création d'un parc éolien, est mis à la disposition du public, pendant 15 jours consécutifs, du 23 septembre 2016 au 7 octobre 2016 inclus.

Les documents peuvent être consultés en mairie de Saint-Pardoux-la-Croisille aux jours et heures habituels d'ouverture des services à l'exception des jours fériés :

les mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 10 h à 12 h.

Toute personne peut consigner ses observations sur le registre déposé dans ce lieu.

L'affichage a été constaté par huissier.

Distraction parcelles du régime forestier (défrichement pour éoliennes)

2016/27

Présents : 7 Votants : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire expose que les parties des parcelles communales concernées par le projet de défrichement pour l'implantation des éoliennes doivent être distraite du régime forestier.

La distraction concerne une partie des parcelles C1124, C1, C3, C293, C294, C295, pour une surface de 1ha 61a 81 ca

En contrepartie, il convient de demander l'adhésion totale au régime forestier de parcelles A247, A262, A263, A634 pour une surface de 1ha 85a 20ca .

Cette régularisation se traduit par une augmentation de la surface de la forêt communale relevant du régime forestier de 23 a39 ca .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- demande la distraction du régime forestier d'une partie des parcelles C1124, C1, C3, C293, C294, C295, pour une surface de 1ha 61a 81 ca (plan ci-joint)

- demande l'adhésion au régime forestier des parcelles A247, A262, A263, A634 pour une surface de 1ha 85a 20ca

- donne mandat à Monsieur le Maire afin qu'il puisse entreprendre toutes les démarches utiles et signer les documents nécessaires

Questions diverses :

- sous-commission départementale incendie panique et sous-commission départementale accessibilité pour travaux salle polyvalente et école le 23/092016.
- point budget
- lettres recommandées reçues
- démission de Nathalie Rouzayrol du transport scolaire et de la garderie : elle sera remplacée par Dominique Mercier à compter du 19 septembre. Elle continue d'assurer la cantine et le péri-éducatif.
- mur RD61 au Pont de Sagne, c'est une voirie départementale.
- mobilier à installer à l'occasion de l'aménagement de la serve : il serait possible d'en faire financer une partie par la communauté de communes.